 Service d’urbanisme et d’environnement

259, rue L’Annonciation Sud

Rivière-Rouge QC J0T 1T0

Téléphone : 819 275-3202

Télécopieur : 819 275-1318

urbanisme@riviere-rouge.ca

**À L’USAGE DE LA VILLE**

Type de demande[[1]](#endnote-1)

**DEMANDE AU PIIA** N°

**(NOUVELLE CONSTRUCTION)**  Matricule

reçu le

Secteur :

PIIA-01 (Centre-Ville) (de Ventes et Services Ste-Marie au Sports Experts)

PIIA-02 (Artériel) (de l’hôpital au Napa pièces d’auto et du IGA au Tim Hortons)



Présentation au CCUE :

Présentée au conseil le :



***Cette demande affecte la disposition règlementaire suivante :***

Règlements et articles :



Usage destiné :



**Tout projet de construction d’un nouveau bâtiment dans les zones concernées par le PIIA-01 et le PIIA-02 doit, préalablement aux travaux, être approuvé par le conseil municipal. L’aménagement du terrain, le gabarit du bâtiment et l’affichage y sont concernés.**

**But visé : Favoriser l’harmonisation des projets de construction et certains travaux affectant l’apparence des terrains et des bâtiments en relations aux bâtiments et terrains existants.**

***Documents à fournir avec la demande***

|  |
| --- |
| Le nom, prénom et adresse du ou des professionnels ayant travaillé(s) à la préparation des plans et documents;  Les caractéristiques naturelles du terrain (cours d’eau, marécage, roc de surface, espace boisé, zones d’inondation, etc.), s’il y a lieu;  Le plan d’aménagement et d’implantation de la nouvelle construction;  L’état actuel du terrain et l’aménagement qui en est projeté;  Une esquisse architecturale de tout bâtiment projeté en 3D et de plus d’un angle, si applicable;  Des photographies illustrant la relation entre le ou les bâtiments projetés et ceux avoisinants;  L’échantillon (physique ou visuel) des matériaux de revêtement extérieur utilisés, les principales caractéristiques ainsi que les couleurs;  Un plan indiquant la position de tout arbre mature qui doit être abattu ainsi qu’un projet de remplacement;  L’échéancier de réalisation des travaux projetés.  Le paiement de la demande (20.00 $) |

**\*\*Certains documents, dépendamment de l’ampleur du projet, sont généralement réalisés par différents professionnels (arpenteur-géomètre, ingénieur, architecte, etc.)\*\***

***Emplacement des travaux***

Adresse :  **OU** Cadastre : 

***Identification***

Propriétaire Demandeur (si différent du propriétaire seulement)

Nom :  Nom : 

Adresse postale :  Adresse postale : 

Ville :  Ville : 

Code postal :  Code postal: 

Téléphone :  Téléphone: 

Téléphone :  Téléphone : 

Courriel :  Courriel : 

***Description des travaux***

|  |
| --- |
|  |

**Veuillez prendre note que le fait de compléter cette demande ne vous autorise pas à débuter les travaux. Vous devez attendre l’émission du permis ou du certificat d’autorisation avant de débuter les travaux. Considérant que la Ville de Rivière-Rouge ne procèdera à l’étude de la demande que lorsqu’elle aura TOUS les documents en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d’éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.**

**Les demandes assujetties au PIIA doivent dans un premier temps être étudiées par le comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE) qui recommandera au conseil municipal son approbation ou son rejet. À la suite de la recommandation du comité, le conseil, par résolution, approuve les plans, s’il les juge conformes au présent règlement, ou les désapprouve dans le cas contraire. Le délai de traitement des demandes assujetties au PIIA dépend des dates fixées à l’avance pour les réunions du CCUE et du conseil municipal.**

**Merci de votre collaboration!**

***Signature du demandeur : *** ***Date :*** 

1. Version mise à jour, juin 2019. [↑](#endnote-ref-1)